

Duchesne ouvert à un enseignement multidisciplinaire

LISA-MARIE GERVAIS

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, ne ferme pas la porte pour l'instant à ce que le cours d'histoire au collégial soit donné par d'autres spécialistes que des historiens.

«Je suis favorable à un cours d'histoire nationale, donc c'est un cours d'histoire, mais la façon dont on enseigne au collégial n'est pas la même qu'au secondaire, car vous avez des jeunes adultes [...] il y a une base de connaissances historiques, ça se fait sur le débat ouvert», a dit le ministre, interrogé en marge d'une conférence de presse jeudi.

«On verra. Est-ce qu'il faut uniquement que ce soit des profs d'histoire? Est-ce qu'on peut permettre qu'il y ait d'autres professeurs [qui l'enseignent]? On est conscients des questionnements. La décision n'est pas prise. C'est pour ça qu'on fait une consultation.»

Le devis du cours d'histoire et les recommandations du comité-conseil chargé d'élaborer le contenu seront soumis à une consultation de 45 jours dans tous les collèges en janvier. Quant à l'implantation du cours, *Le Devoir* révélait jeudi que le comité-conseil de la formation générale recommandait la suppression d'un cours complémentaire pour le remplacer par le cours obligatoire «His-

toire du Québec contemporain». Prudent et évasif, le ministre confirme que c'est effectivement un des scénarios envisagés. «J'aurais pu enlever un cours de philo, de français littérature, d'anglais, d'éducation physique; on ne va pas dans ce chemin-là», a-t-il précisé.

M. Duchesne dit attendre d'étudier le rapport du comité-conseil à la formation générale, comprenant celui du sous-comité qui s'est penché sur le devis du cours, et de lancer la consultation avant de prendre une décision définitive.

La FECQ réagit

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) croit qu'il est important de préserver la formation complémentaire. «Elle est importante, elle permet aux étudiants de découvrir de nouveaux champs d'intérêt», a affirmé Eliane Laberge, la présidente de la FECQ.

Toutefois, s'il faut enlever un de ces cours pour faire place à l'histoire, elle propose qu'il soit encore permis aux étudiants de quand même suivre deux cours complémentaires s'ils le veulent, sans frais supplémentaires. À l'heure actuelle, un étudiant qui souhaite avoir un cours complémentaire de plus que ceux prescrits doit payer pour y avoir accès.